

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00282

Numéro SIREN : 810 678 862

Nom ou dénomination : BY CITY

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2020 sous le numéro de dépôt 2874

BY CITY

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
130, Avenue de la République**

44600 SAINT NAZAIRE

**Rapport du Commissaire aux Apports
sur la valeur de l'apport des titres de la société « LES CONSTRUCTIONS
DE L'ATLANTIQUE »
effectué à la**

SASU BY CITY

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique en date du 10 juillet 2020, concernant l'apport des titres de la société « LES CONSTRUCTIONS DE L'ATLANTIQUE » à la Société SASU BY CITY, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de Commerce.

L'apport des titres de la Société « LES CONSTRUCTIONS DE L'ATLANTIQUE » est décrit et évalué dans le rapport du Président. Monsieur Yunus BASOL, l'assemblée générale.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à créer.

1/Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

Les Apporteurs et la société Bénéficiaire :

. Les apporteurs

L'apport est effectué par :

- Monsieur Yunus BASOL né le 19/05/1993 à REDON (35), de nationalité Française, demeurant au 12, Allée Pablo Neruda 35600 REDON, marié, qui apporte 100 actions de la SASU LES CONSTRUCTIONS DE L'ATLANTIQUE,

L'apporteur détiendra 100,00 % du capital social de la société SASU BY CITY.

. La Société Bénéficiaire

La société SASU BY CITY est une Société par Actions Simplifiée dont le siège social est à SAINT NAZAIRE (44600) au 130, Avenue de la République et dont l'objet principal est :

- « - l'acquisition, la vente, l'échange, la location, l'aménagement et la division par lots de tous immeubles et droits immobiliers,
- toutes opérations de construction, notamment de maisons individuelles, de promotion, de réhabilitation, de transformation et de lotissement en matière immobilière,
- l'étude, la conception, le pilotage et la réalisation de tous programmes immobiliers,
- l'achat et la vente de tous biens mobiliers et immobiliers ;
- activités de second œuvre telles que notamment menuiserie intérieure/extérieure, placo, isolation, peinture, revêtement de sols.
- la prise de participations dans toutes sociétés ou groupements quelconques ayant pour objet la promotion et la construction immobilières,
- l'administration de ces sociétés et groupements, l'exécution pour leur compte de toutes prestations de services en matière administrative, financière, informatique...,
- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, notamment par voie de création de toutes sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement et gestion de ces participations. »

A l'issue de l'opération envisagée, son capital s'élèvera à 350 000 € (TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS)

La société SASU BY CITY sera détenue par :

- Monsieur Yunus BASOL 770 actions

. Objectif de l'opération

Cette opération d'apport est une opération qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration d'une filiale dans le groupe déjà constitué.

. Modalités et base de l'opération

Selon les termes du rapport du Président ci-dessus indiqué, l'évaluation des titres de la société « LES CONSTRUCTIONS DE L'ATLANTIQUE » apportés par Monsieur Yunus BASOL à hauteur de 100.00 % du capital social de ladite société - est de 300 000 Euros.

Cet apport représente 660 actions de la société SASU BY CITY.

La valorisation de cet apport a été établie au vu :

- des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- d'une situation comptable intermédiaire établie au 31 Mars 2020,
- de méthodes de valorisation financières généralement admises par la profession (Valeur Patrimoniale, Valeur de rentabilité, Méthode des praticiens).

L'ensemble de l'apport sera rémunéré par la création de 660 actions de 454,5454 Euro chacune. Le capital de la société sera ainsi entièrement libéré.

Sur le plan fiscal, cette opération d'apport est placée, en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, sous le régime de report d'imposition visé aux articles 150-0 B ter du Code Général des Impôts.

2/Vérifications effectuées

J'ai effectué les vérifications que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Les diligences ont été réalisées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers.

Mes travaux ont eu pour objectifs d'apprécier la valeur retenue pour les apports et de m'assurer de la réalité des actifs apportés.

Mes investigations ne me conduisent pas à formuler de remarques sur ces points.


3/Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports en nature s'élevant à 300 000 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Paris, le 16/07/2020

Le Commissaire aux Apports

Patrice MAGNERON


Expert comptable / Commissaire aux comptes
MAGNERON EXPERTISE
81 Rue Raoul Brquet
62217 ACHICOURT
Tél. : 06 62 32 91 24
pmagneron@magneron-expertise.com